

Numéro d'entreprise :

.....

Contact Center du Service Public Fédéral Finances : tél. 0257 257 57 (tarif normal)

COPIE

à conserver par le contribuable

DECLARATION (n° 275.1) Exercice d'imposition 2018

(Exercices comptables clôturés le 31 décembre 2017 ou en
2018 avant le 31 décembre)

**La présente copie est uniquement destinée au contribuable et ne peut
être renvoyée pour servir de déclaration valable.**

Information bancaire

IBAN
BIC

Personne de contact

Qualité de la personne de contact
Nom et prénom
Fonction
Rue
N°
Boîte
Code postal et commune
Numéro de téléphone ou fax
E-mail

Réserves

Bénéfices réservés imposables

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réserves incorporées au capital et primes d'émission imposables (+)/(-)	1001 PN,, . .
Quotité imposable des plus-values de réévaluation	1004,, . .
Réserve légale	1005,, . .
Réserves indisponibles	1006,, . .
Réserves disponibles	1007,, . .
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	1008 PN,, . .
Réserve de liquidation	1012,, . .
Provisions imposables	1009,, . .
Autres réserves figurant au bilan			
.....	1010,, . .
.....	1010,, . .
.....	1010,, . .
Autres réserves imposables (+)/(-)			
.....	1011 PN,, . .
.....	1011 PN,, . .
.....	1011 PN,, . .
Réserves occultes			
Réductions de valeur imposables	1020,, . .
Excédents d'amortissements	1021,, . .
Autres sous-évaluations d'actif	1022,, . .
Surestimations du passif	1023,, . .
Réserves imposables (+)/(-)	1040 PN,, . .
Majorations de la situation de début des réserves			
Plus-values sur actions ou parts	1051	+....., . .	
Reprises de réductions de valeur sur actions ou parts antérieurement imposées à titre de dépenses non admises	1052	+....., . .	
Exonération définitive œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1053	+....., . .	
Exonération définitive œuvres scéniques agréées tax shelter	1059	+....., . .	
Exonération des primes et subsides en capital et en intérêt régionaux	1054	+....., . .	
Exonération définitive des bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	1055	+....., . .	
Exonération définitive pour revenus d'innovation	1058	+....., . .	
Correction négative en application du Régime Diamant	1057	+....., . .	
Autres	1056	+....., . .	
Diminutions de la situation de début des réserves	1061	-....., . .	
Réserves imposables après adaptation de la situation de début des réserves (+)/(-)	1070 PN, . .	
Bénéfices réservés imposables (+)/(-)	1080 PN	, . .

Bénéfices réservés exonérés

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réductions de valeur sur créances commerciales	1101,, . .
Provisions pour risques et charges	1102,, . .
Plus-values exprimées mais non réalisées	1103,, . .
Plus-values réalisées			
Taxation étalée des plus-values sur certains titres	1111,, . .
Taxation étalée des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles	1112,, . .
Autres plus-values réalisées	1113,, . .
Plus-values sur véhicules d'entreprises	1114,, . .
Plus-values sur bateaux de navigation intérieure	1115,, . .
Plus-values sur navires	1116,, . .
Réserve d'investissement	1121,, . .
Œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1122,, . .
Œuvres scéniques agréées tax shelter	1125,, . .
Réserve pour revenus d'innovation	1126,, . .
Bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	1123,, . .
Autres éléments exonérés	1124,, . .
Bénéfices réservés exonérés	1140,, . .

Dépenses non admises

	Codes	Période imposable
Impôts non déductibles	1201l.....l.....l....., . .
Impôts, taxes et rétributions régionaux	1202l.....l.....l....., . .
Amendes, pénalités et confiscations de toute nature	1203l.....l.....l....., . .
Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles	1204l.....l.....l....., . .
Frais de voiture et moins-values sur véhicules automobiles non déductibles	1205l.....l.....l....., . .
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	1206l.....l.....l....., . .
Frais de réception et de cadeaux d'affaires non déductibles	1207l.....l.....l....., . .
Frais de restaurant non déductibles	1208l.....l.....l....., . .
Frais de vêtements professionnels non spécifiques	1209l.....l.....l....., . .
Intérêts exagérés	1210l.....l.....l....., . .
Intérêts relatifs à une partie de certains emprunts	1211l.....l.....l....., . .
Avantages anormaux ou bénévoles	1212l.....l.....l....., . .
Avantages sociaux	1214l.....l.....l....., . .
Avantages de titres-repas, chèques sport/culture ou éco-chèques	1215l.....l.....l....., . .
Libéralités	1216l.....l.....l....., . .
Réductions de valeur et moins-values sur actions ou parts	1217l.....l.....l....., . .
Reprises d'exonérations antérieures	1218l.....l.....l....., . .
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	1233l.....l.....l....., . .
Indemnités pour coupon manquant	1220l.....l.....l....., . .
Frais d'œuvres agréées tax shelter	1232l.....l.....l....., . .
Primes, subsides en capital et en intérêt régionaux	1222l.....l.....l....., . .
Paiements non déductibles vers certains Etats	1223l.....l.....l....., . .
Dépenses non justifiées	1225l.....l.....l....., . .
Reprise de déduction pour revenus d'innovation en cas d'étalement des frais historiques	1230l.....l.....l....., . .
Reprise de déduction pour revenus d'innovation suite au non emploi en dépenses qualifiantes	1231l.....l.....l....., . .
Corrections positives en application du Régime Diamant		
Différence positive entre le bénéfice brut déterminé forfaitairement et le bénéfice brut déterminé comptablement	1226l.....l.....l....., . .
Réduction de valeur sur stock et frais non déductibles	1227l.....l.....l....., . .
Différence positive entre la rémunération de référence pour un dirigeant d'entreprise et la rémunération de dirigeant d'entreprise la plus élevée	1228l.....l.....l....., . .
Correction en fonction du montant minimum du revenu net imposable issu du commerce de diamants	1229l.....l.....l....., . .
Autres dépenses non admises	1239l.....l.....l....., . .
Dépenses non admises	1240l.....l.....l....., . .

Dividendes distribués

	Codes	Période imposable
Dividendes ordinaires	1301l.....l.....l....., . .
Acquisition d'actions ou parts propres	1302l.....l.....l....., . .
Décès, démission ou exclusion d'un associé	1303l.....l.....l....., . .
Partage de l'avoir social	1304l.....l.....l....., . .
Dividendes distribués	1320l.....l.....l....., . .
La société a connaissance de son obligation de déposer une déclaration au précompte mobilier (formulaire de déclaration 273 A) lorsque la rubrique « Dividendes distribués » (ligne 1320) est complétée, même si aucun précompte mobilier n'est dû	1321l.....l.....l....., . .

Détail des bénéfices

	Codes	Période imposable
Bénéfices réservés imposables (+)/(-)	(1080 PN), ..
Dépenses non admises	(1240), ..
Dividendes distribués	(1320), ..
Résultat de la période imposable (+)/(-)	1410 PN, ..
Résultat effectif des activités de la navigation maritime, pour lesquelles le bénéfice est déterminé sur base du tonnage (+)/(-)	1411 PN, ..
Résultat effectif des activités pour lesquelles le bénéfice n'est pas déterminé sur base du tonnage (+)/(-)	1412 PN, ..
Éléments du résultat sur lesquels s'applique la limitation de déduction	1420, ..
Plus-values sur actions ou parts imposables à 0,40 %	1424, ..
Avantages anormaux ou bénévoles obtenus et avantages financiers ou de toute nature obtenus	1421, ..
Non-respect de l'obligation d'investir ou de la condition d'intangibilité relatives à la réserve d'investissement	1422, ..
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	(1206), ..
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	(1233), ..
Subsides en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture	1423, ..
Résultat subsistant (+)/(-)	1430 PN, ..

	Codes	Exonéré par convention	Non exonéré par convention	Belge
Répartition suivant provenance				
Résultat subsistant suivant sa provenance (+)/(-)	1431 PN,,, ..
Déductions du bénéfice subsistant				
Éléments non imposables	1432	,, ..
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	1433	,, ..
Déduction pour revenus de brevets	1434	,, ..
Déduction pour revenus d'innovation	1439	,, ..
Déduction pour capital à risque	1435	,, ..
Pertes antérieures	1436	,, ..
Déduction pour investissement	1437	,, ..
Déduction pour capital à risque reportée de périodes imposables antérieures	1438	,, ..
Bénéfice subsistant suivant sa provenance	1450	,, ..

Détail des bénéfices (suite)

	Codes	Période imposable
Base imposable		
Imposable au taux normal	1460l.....l.....l.....l.....l....., . .
Bénéfice subsistant	(1450)l.....l.....l.....l.....l....., . .
Bénéfice provenant de la navigation maritime, déterminé sur base du tonnage	1461l.....l.....l.....l.....l....., . .
Avantages anormaux ou bénévoles obtenus et avantages financiers ou de toute nature obtenus	(1421)l.....l.....l.....l.....l....., . .
Non-respect de l'obligation d'investir ou de la condition d'intangibilité relatives à la réserve d'investissement	(1422)l.....l.....l.....l.....l....., . .
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	(1206)l.....l.....l.....l.....l....., . .
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	(1233)l.....l.....l.....l.....l....., . .
Plus-values sur actions ou parts imposables à 25 %	1465l.....l.....l.....l.....l....., . .
Imposable au taux de l'exit tax, opérations réalisées avant le 01.01.2018	1471l.....l.....l.....l.....l....., . .
Imposable au taux de l'exit tax, opérations réalisées à partir du 01.01.2018	1472l.....l.....l.....l.....l....., . .
Plus-values sur actions ou parts imposables à 0,40 %	(1424)l.....l.....l.....l.....l....., . .
Subsides en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture, imposables à 5 %	1481l.....l.....l.....l.....l....., . .

Cotisations distinctes

	Codes	Période imposable
Cotisation distincte sur les dépenses ou avantages de toute nature non justifiés, bénéfices dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 50 %	1506l.....l.....l.....l.....l....., . .
Cotisation distincte sur les dépenses ou avantages de toute nature non justifiés, bénéfices dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 100 %	1507l.....l.....l.....l.....l....., . .
Cotisation distincte sur les réserves taxées dans le chef des sociétés de crédit agréées, au taux de 34 %	1502al.....l.....l.....l.....l....., . .
Cotisation distincte sur les réserves taxées dans le chef des sociétés de crédit agréées, au taux de 28 %	1502bl.....l.....l.....l.....l....., . .
Cotisation distincte dans le chef des sociétés admises à fournir des crédits à l'outillage artisanal et des sociétés de logement sur les dividendes distribués	1503l.....l.....l.....l.....l....., . .
Fairness Tax	1504l.....l.....l.....l.....l....., . .
Cotisation distincte sur la partie du bénéfice comptable après impôt affectée à la réserve de liquidation	1508l.....l.....l.....l.....l....., . .

Cotisations spéciales relatives aux opérations réalisées avant le 1.1.1990

	Codes	Période imposable
Partage total ou partiel de l'avoir social, imposable à 33 %	1511l.....l.....l.....l.....l....., . .
Partage total ou partiel de l'avoir social, imposable à 16,5 %	1512l.....l.....l.....l.....l....., . .
Avantages de toute nature accordés par des sociétés en liquidation	1513l.....l.....l.....l.....l....., . .

Remboursement du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé

	Codes	Période imposable
Remboursement d'une quotité du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé	1532l.....l.....l.....l.....l....., . .

Eléments non imposables

	Codes	Période imposable
Libéralités exonérées	1601, . .
Exonération pour personnel supplémentaire	1602, . .
Exonération pour personnel supplémentaire PME	1603, . .
Exonération pour bonus de tutorat	1604, . .
Exonération des indemnités régionales compensatoires de pertes de revenus en cas de travaux publics	1606, . .
Autres éléments non imposables	1605, . .
Eléments non imposables	1610, . .

Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés

	Codes	Etablissements belges	Etablissements étrangers	Total
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés d'actions ou parts				
Revenus attribués par une société établie dans un Etat membre de l'EEE				
Montant net, revenus belges	1631,,, . .
Précompte mobilier, revenus belges	1632,,, . .
Montant net, revenus étrangers	1633,,, . .
Précompte mobilier, revenus étrangers	1634,,, . .
Autres revenus				
Montant net, revenus belges	1635,,, . .
Précompte mobilier, revenus belges	1636,,, . .
Montant net, revenus étrangers	1637,,, . .
Précompte mobilier, revenus étrangers	1638,,, . .
Autres revenus mobiliers exonérés	1639,,, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés avant déduction des frais	1640,,, . .
Frais	1641	-....., . .	-....., . .	-....., . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés après déduction des frais	1642,,, . .
Revenus d'apports effectués à l'occasion d'une opération de fusion, scission ou d'une opération y assimilée, non rémunérés en raison de la détention par la société absorbante ou bénéficiaire d'actions ou parts de la société absorbée ou scindée ou de dispositions d'effet analogue dans un autre état membre de l'UE	1643,,, . .
Revenus mobiliers exonérés des titres d'emprunts de refinancement déterminés	1644,,, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	1650,,, . .

Report déduction revenus définitivement taxés

	Codes	Période imposable
Solde reporté de la déduction des revenus définitivement taxés	1701, . .
Déduction revenus définitivement taxés de la période imposable reportable sur la période imposable suivante	1702	+....., . .
Déduction revenus définitivement taxés reportée qui a été effectivement déduite durant la période imposable	1703	-....., . .
Solde de la déduction revenus définitivement taxés reportable sur la période imposable suivante	1704, . .

Pertes récupérables

	Codes	Période imposable
Solde des pertes antérieures récupérables	1721, . .
Pertes récupérées	1723	-....., . .
Perte de la période imposable	1722	+....., . .
Perte à reporter sur la période imposable suivante	1730, . .

Déduction pour capital à risque reportée

	Codes	Période imposable
Solde reporté de la déduction pour capital à risque	1711, . .
Solde de la déduction pour capital à risque qui est reportable sur la période imposable suivante	1712, . .

Taux de l'impôt

	Codes	Période imposable
A votre connaissance, la société a droit au taux réduit	1751
La société est une société de logement, imposable à 5 %	1753

Versements anticipés

	Codes	Période imposable
Cette déclaration se rapporte à un des trois premiers exercices comptables à partir de la constitution de la société qui est considérée comme « une petite société »	1801
Versements anticipés à prendre en considération	1810, . .
Versement anticipé, premier trimestre	1811, . .
Versement anticipé, deuxième trimestre	1812, . .
Versement anticipé, troisième trimestre	1813, . .
Versement anticipé, quatrième trimestre	1814, . .
Numéro de référence attribué par le Service Versements anticipés différent du numéro d'entreprise		
Premier autre numéro de référence	1821
Deuxième autre numéro de référence	1822
Troisième autre numéro de référence	1823
Quatrième autre numéro de référence	1824

Précomptes imputables

	Codes	Période imposable
Précomptes non remboursables	1830, . .
Précompte mobilier fictif	1831, . .
Quotité forfaitaire d'impôt étranger	1832, . .
Crédit d'impôt pour recherche et développement	1833, . .
Crédit d'impôt étranger prévu par certaines conventions préventives de la double imposition	1834, . .
Précomptes remboursables	1840, . .
Précompte mobilier réel ou fictif sur revenus définitivement taxés et sur revenus mobiliers exonérés d'origine belge d'actions ou parts, autres que bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres	1841, . .
Précompte mobilier sur bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres, définitivement taxés	1842, . .
Précompte mobilier sur revenus définitivement taxés d'origine étrangère, autres que bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres, définitivement taxés	1843, . .
Précompte mobilier sur autres bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres	1844, . .
Précompte mobilier sur autres dividendes	1845, . .
Autre précompte mobilier remboursable	1846, . .
Crédit d'impôt pour recherche et développement à restituer pour la présente période imposable	1850, . .

Base de l'impôt à la sortie

	Codes	Période imposable
Montant des plus-values latentes après imputation proportionnelle des déductions du bénéfice subsistant	1864, . .

Déduction pour revenus de brevets

Renseignements relatifs au régime transitoire

	Codes	Période imposable
La société a mentionné dans la rubrique « Déduction pour revenus de brevets » des revenus qui ont été reçus après le 30.06.2016 et pour lesquelles l'application du régime transitoire est demandée	1865

Renseignements recueillis dans le cadre de l'échange de données OCDE

	Codes	Période imposable
La société a mentionné dans la rubrique « Déduction pour revenus de brevets » des revenus qui ont trait à des brevets pour lesquels la déduction a été revendiquée pour la première fois au plus tôt après le 06.02.2015	1866

Déduction pour revenus d'innovation

Renseignements recueillis dans le cadre de l'échange de données OCDE

	Codes	Période imposable
Montant compris dans la rubrique « Déduction pour revenus d'innovation » qui a été établi en multipliant les revenus d'innovation déterminés distinctement par une fraction déterminée sur la base de la proportion de la valeur ajoutée des activités de recherche et développement effectuées par la société dans l'ensemble des activités de recherche et développement relative à un droit de propriété intellectuelle déterminé	1867, . .

Taille de la société

Renseignements pour l'appréciation de la qualité de « petite société »

	Codes	Période imposable
Données relatives à la période imposable		
La société est liée à une ou plusieurs autres sociétés au sens du Code des sociétés	1871
Indiquer les données sur base non consolidée. En revanche, si la société est liée à une ou plusieurs autres sociétés au sens du Code des sociétés, indiquer les données suivant les directives exposées dans les explications relatives à la déclaration.		
Nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle	1872, ..
Chiffre d'affaires annuel, hors TVA	1873, ..
Total du bilan	1874, ..

Documents et relevés divers

A joindre, si le contribuable n'est pas obligé de déposer ceux-ci auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale

Comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe éventuelle)

A joindre obligatoirement

Rapports à l'assemblée générale et délibérations de celle-ci

Les documents relatifs à l'exonération des bénéficiaires provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable

Les relevés/déclaration requis par l'application des dispositions légales concernées doivent, le cas échéant, être complétés.

204.3

275 B

275 K

276 K

276 N

276 P

275 C

275 F

275 P

275 R

275 U

275 W

276 T

276 W1

276 W2

276 W3

276 W4

275 INNO

328 K

328 L

275 A

274 APT - 8

275 LF

Je déclare que la société a satisfait ou va satisfaire à l'obligation légale de déposer un fichier local 275 LF conforme au modèle réglementaire dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration à l'impôt des sociétés, par voie électronique via MyMinfinPro ou sur support papier en cas d'autorisation de déposer la déclaration précitée sur un tel support.

Annexes :

....., le (date)

